

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 15 mai 2012

sous la présidence de M. Francis WOLF
Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN – M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN – M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés : M. Joseph AMMANN *donne procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER.*
M. Arnaud GLASSER *donne procuration à M. Eric MULLER.*
M. Maurice SCHERER *donne procuration à M. Jeannot KLEIN.*

1. **Désignation du secrétaire de séance.**
2. **Approbation du PV de la séance du 27 mars 2012.**
3. **Attribution des subventions annuelles aux associations.**
4. **Approbation du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement de Mommenheim**
5. **Rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur relatif à la création de l'AFUA « Les Coteaux fleuris »**
6. **Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage à confier au Conseil Général du Bas-Rhin.**
7. **Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.**
8. **Divers.**

M. le Maire remercie pour sa présence Melle JUNG, correspondante de la presse.

L'assemblée se compose de 15 élus présents et 3 élus représentés : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Désignation du secrétaire de séance.
--

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Mme Béatrice SCHNEIDER**, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 27 mars 2012.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012

par 15 Voix POUR

et 3 ABSTENTIONS : Mme Christine HEITZ, Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK.

3. Attribution des subventions annuelles aux associations

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire propose quatre changements :

1) De statuer ultérieurement sur le montant de l'aide accordée à l'OMS.

2) De revoir l'aide apportée au Club Canin.

Cette association enregistre un grand nombre d'adhérents, elle est très active en organisant de nombreuses manifestations tout au long de l'année. De ce fait, elle pourrait être classée dans la catégorie des grandes associations au même titre que l'USM, le Club d'échec, l'Association «cadre de vie et embellissement»....

3) D'augmenter l'aide de 50€ à l'ensemble des associations.

4) De créer une catégorie d'association intermédiaire qui comprendrait : La section de protection civile et la chorale.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2012 et notamment les crédits inscrits à l'article 6574,

VU les montants des subventions attribués en 2011,

▪ **ARRETE** la liste des associations bénéficiaires,

▪ **FIXE** les montants respectifs comme suit :

USM	750 €
AGF Contacts	750 €
Pompiers	750 €
Entente double M	750 €
Club d'échecs	750 €
Le petit braquet	750 €
Club Canin	750 €
Cadre de vie embellissement	750 €
Chorale	600 €
Association Départementale de la Protection Civile - Section de Mommenheim	600 €
Aviculture	500 €
Foyer Saint Maurice	500 €

Association de pêche	500 €
Vivre Ensemble	500 €
Soit une somme totale de	9 200 €

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE

4. Approbation du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement de Mommenheim.

Rapporteur : Le Maire

Le Maire présente aux élus le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement de Mommenheim. Le rapport est consultable en mairie aux heures de permanence.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Juillet 2011 : Importantes réparations sur la pompe d'alimentation du filtre presse

Septembre 2011 : Renouvellement des toiles du filtre presse

Novembre 2011 : Réparation du surpresseur de la station d'épuration

Faits marquants : 686 477m³ traités - 314 Tonnes de Matière Sèche de boues produites - 100% de conformité analytique des rejets de la station

BILAN ET PERSPECTIVE

Surcharges en matière sèche sur la station d'épuration.

La station d'épuration de Mommenheim reçoit des charges excessives en MES (Matières En Suspension) ce qui a pour conséquences l'usure prématurée de nombreux équipements (notamment filtre boue). La filière boue actuelle est surexploitée.

FONDS DE RENOUVELLEMENT

Le crédit du fonds de renouvellement contractuel a été consommé en 2011 pour deux raisons :

- L'état des équipements au démarrage du contrat a nécessité des interventions curatives non prévues de remise à niveau.
- L'usure accélérée des équipements (notamment sur la filière boue), liée à la problématique des intrants minéraux (surcharge importante de la station notamment sur les MES), donne lieu à une augmentation de la fréquence de renouvellement du matériel.

Un plan prévisionnel de renouvellement jusqu'à 2014 a été présenté au SICTEU.

L'EXÉCUTION DU SERVICE

Périmètre: Mommenheim, Alteckendorf, Buswiller, Ettendorf, Hochstett, Minversheim, Wahlenheim, Wittersheim.

Exploitation de la Step : Lyonnaise des Eaux

Date de prise d'effet le 01/ 01/2005

Durée 10 ans

Echéance 31/12/2014

LES MOYENS DU PRESTATAIRE

Grâce à une implantation géographique au plus proche, l'Agence Alsace-Nord et le chargé de contrat dédié offrent une grande disponibilité et réactivité face aux exigences des administrés.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Description de l'état général des biens.

Les ouvrages exploités par le prestataire sont récents (mise en service de la station en 1997) et correctement entretenus. La principale difficulté rencontrée en exploitation est l'arrivée récurrente et importante d'intrants minéraux. Cette difficulté génère une usure accélérée des équipements et une production excessive de boues, qui engendre des dépenses s'élevant en moyenne à 25 000€ par an jusqu'en 2014. La Collectivité travaille en amont sur le réseau pour réduire ces intrants. Un dispositif d'alerte des coulées de boues en entrée de station a été mis en service en février 2010, pour améliorer la réactivité en cas d'incident. Il est prévu de revoir le dispositif des trois déversoirs à proximité de la voie ferrée et de remplacer le tuyau du collecteur de diamètre 500 par un tuyau de 800.

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

Le rapport comporte des données générales sur les Communes membres, les volumes de production, les bilans d'exploitation, les données financières et les caractéristiques des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 relatif à l'assainissement établi par la Lyonnaise de l'EAU.

La délibération est approuvée à l' UNANIMITE

5. Rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur relatif à la création de l'AFUA « Les Coteaux Fleuris ».

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse de l'enquête publique menée par le Commissaire enquêteur Mme Nicole MILANI.

L'enquête publique a été menée du 27 février au 18 mars 2012 inclus.

Les propriétaires de l'ensemble du secteur ont été conviés par le cabinet de géomètres à plusieurs réunions dont les objectifs étaient de présenter les possibilités d'aménagement du quartier, d'explicitier les différentes procédures et de répondre aux questions.

La majorité des propriétaires a décidé :

- De se regrouper en Association Foncière Urbaine Autorisée dans le périmètre défini sur le plan parcellaire joint au rapport.
- De réaliser au sein de cette AFUA, le remembrement de toutes les parcelles de ce secteur en gardant la maîtrise foncière de leur propriété et en ayant la possibilité de regrouper leurs diverses parcelles.
- De créer, par prélèvement sur l'ensemble de propriétés, une surface disponible pour l'élargissement et la création de nouvelles voies de desserte.

- De viabiliser les terrains de constructions ainsi créés.

La Commune de Mommenheim par délibération du 21 février a sollicité une estimation des Services des Domaines en vue d'une éventuelle vente.

Le Conseil Municipal de Mommenheim a décidé lors de la séance du 27 mars de ne pas participer à l'AFUA et de proposer la vente des terrains aux membres de l'AFUA ou à l'AFUA. Néanmoins, si des délaissés devaient être repris, la Commune pourrait être amenée à revoir sa position.

Conclusions :

Le projet présenté à l'enquête publique s'applique à l'ensemble de la zone IAU du lieu-dit Huettendoerfer Berg du PLU. Il concerne 12 propriétaires dont la commune de Mommenheim.

Après examen des observations,

Mme Nicole MILANI commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de création de l'association foncière urbaine autorisée dénommée « LES COTEAUX FLEURIS » à MOMMENHEIM, considérant que :

- Le présent dossier soumis à enquête publique porte sur la création de l'AFUA « Les Coteaux fleuris » et non sur le remembrement et l'aménagement de ladite zone;
- L'orientation d'aménagement prévoit un raccordement de la rue de la tuilerie vers la zone de l'AFUA des Coteaux fleuris et M. le Maire de Mommenheim a confirmé le bien fondé et l'intérêt d'un tel raccordement.
- Le projet est conforme au P.L.U. et en adéquation avec le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Mommenheim.
- Des mesures seront prises pour canaliser et limiter le débit des eaux pluviales notamment vers la rue des Vosges.
- La publicité de l'enquête et son déroulement ont été réalisés dans les formes et les délais légaux et réglementaires.
- Le public et notamment les habitants de Mommenheim ont eu toutes possibilités de prendre connaissance du dossier et d'émettre des observations. Il n'y a pas eu d'opposition au projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Mommenheim approuve le rapport du commissaire enquêteur.

La délibération est approuvée à l' UNANIMITE

6. Projet de création d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim engagement d'un processus de co-maitrise d'ouvrage avec la commune de Waltenheim pour une étude de faisabilité.

Le rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion pour un éventuel projet d'aménagement d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim, une réunion de travail s'est tenue récemment en mairie de Mommenheim en présence du Maire et d'élus de la Commune de Waltenheim.

Après analyse et confirmation des intérêts convergents pour une telle piste cyclable entre les deux communes, il est proposé d'engager la mise en œuvre de ce projet. Pour ce faire, la maîtrise d'ouvrage a besoin de se faire accompagner par un assistant à Maîtrise d'ouvrage qui interviendra en deux étapes distinctes :

- Une première étape consiste, compte tenu du contexte particulièrement sensible du secteur à traverser (Vallée de la Zorn, périmètre de protection des captages d'eau potable, PPRI de la Zorn et la coulée verte qui permet de relier les Vosges à la Zorn), **en l'engagement d'une étude de faisabilité.**

Cette étude de faisabilité aura vocation :

- à préciser le contexte réglementaire qui s'appliquera à ce projet,
- à analyser les impacts de ce contexte sur le projet et à réfléchir aux réponses techniques possibles,
- à construire une première approche d'un préprogramme synthétisant les objectifs partagés des deux maîtres d'ouvrages,
- à établir une première enveloppe financière prévisionnelle.

Rappel des enjeux et objectifs poursuivis pour ce projet

Selon le souhait issu des élus des deux communes lors de cette première réunion de travail, la réflexion engagée doit s'interroger sur l'ensemble de l'itinéraire (mise à niveau des équipements, qualité du revêtement, éclairage public, traitement des points singuliers, etc...) même si la problématique principale se pose pour la création du dernier tronçon entre la piste existante sur Mommenheim et la piste cyclable du canal de la Marne au Rhin sur Waltenheim.

C'est d'ailleurs ce secteur qui concentre un certain nombre de points singuliers pour lesquelles les réponses opérationnelles sont les plus compliquées à mettre en œuvre (passage des ponts du canal et de la Zorn).

Rappel des principaux enjeux du projet par Commune

Pour WALTENHEIM

- Favoriser et sécuriser l'accessibilité douce au pôle multimodale de la gare de MOMMENHEIM (scolaires et usages professionnels)
- Compléter le maillage du territoire par des itinéraires cyclables sécurisés

Pour MOMMENHEIM

- Favoriser et sécuriser l'accessibilité à la piste du canal de la Marne au Rhin.
- Compléter le maillage du territoire par des itinéraires cyclables sécurisés.

Résumé des objectifs globaux du projet connus à ce stade:

- Compléter l'itinéraire par l'aménagement du tronçon en site propre « manquant »
- Sécuriser l'itinéraire global pour les déplacements doux (ponts, carrefours)
- Réfléchir à l'équipement de l'itinéraire pour fiabiliser et élargir la plage horaire d'utilisation (nocturne en hiver)
- Réfléchir à l'approche loisirs et aux éventuels équipements liés (bancs, etc...)

Etant entendu qu'en fonction des réponses techniques possibles, l'impact financier sur le projet peut être notablement influencé.

Ainsi, avant de s'engager sur ce projet, il convient de procéder à une étude de faisabilité permettant de saisir l'opportunité d'une telle opération, de connaître le cadre réglementaire qui va s'appliquer et d'évaluer son impact financier pour les deux communes.

- Une deuxième étape (tranche conditionnelle) qui consistera à s'engager dans l'étude opérationnelle : cette deuxième phase fera l'objet d'une nouvelle délibération des deux communes pour poursuivre sur la base d'une convention de répartition des coûts entre les deux collectivités.

Mme Christine HEITZ demande que l'on prévoit d'ores et déjà un volet sécurité et stipule que le tracé de l'aménagement passe par des zones régulièrement inondées.

M. le Maire répond que cet aspect sera étudié de très près et qu'un éclairage sera intégré afin que les enfants puissent rejoindre le village en partance du terrain de foot en toute sécurité.

M. Eric MULLER relève également un problème de fréquentation de la voie en prolongement de la rue des Prés. Plusieurs automobilistes empruntent cette voie afin d'éviter les ralentissements et les feux tricolores. M. le Maire propose de changer les panneaux de signalisation routière en s'assurant auparavant de leur conformité auprès des services de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

- les objectifs partagés entre la Commune de Waltenheim et Mommenheim,
- la nécessité de clarifier le contexte et le cadrage du projet tant sur le volet technique que financier,
- le principe selon lequel la Commune de Waltenheim va demander la désignation de la Commune de Mommenheim comme maître d'ouvrage, à travers une délibération à venir,

DECIDE :

- de procéder au lancement d'une étude de faisabilité d'une piste cyclable entre Mommenheim et Waltenheim,
- d'engager un processus de Co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Waltenheim,
- de créer un comité de pilotage pour ce projet et de désigner 3 ou 4 conseillers comme membres du comité amenés à assurer le suivi des études du projet en tant qu'élus de Mommenheim,

AUTORISE LE MAIRE :

- à engager un partenariat avec la Commune de Waltenheim, consistant à partager les frais nécessaires pour se faire accompagner par une assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- à assurer la Maîtrise d'Ouvrage du pilotage de cette étude pour le compte des deux communes,
- à engager la recherche de prestataire pour cette assistance et à signer toutes pièces, contrats et documents liés,

DIT :

- Que les crédits sont inscrits au budget principal,
- Que la présente délibération prendra effet à compter de la réception de la délibération de la commune de Waltenheim confiant dans les mêmes termes, la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Mommenheim
- Que l'engagement de la deuxième étape sera précédé de la signature d'une convention de désignation de Maîtrise d'Ouvrage qui fera l'objet d'une nouvelle délibération des Conseils Municipaux.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE

7. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.

Le rapporteur : Le Maire

M. le Maire informe que jusqu'à présent la Commune avait adhéré par le biais du Centre de Gestion à un organisme de prestation de couverture complémentaire santé. Le Centre de Gestion n'étant en rapport qu'avec un unique prestataire, les agents avaient la possibilité de compléter leur couverture par un prestataire privé (contrat souscrit à titre personnel). Dorénavant pour garantir l'égalité aux différents prestataires, il est prévu de concourir à un avis d'appel public à la concurrence. Le Centre de Gestion du Bas-Rhin demande aux Communes de se prononcer quant à l'adhésion à la procédure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Assurances.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 mai 2012.

VU l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire.

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2013.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
(Montant estimé ou fourchette de participation) pour la santé complémentaire :

Forfait par agent • 720€ Montant brut annuel

(Montant estimé ou fourchette de participation) Pour la prévoyance

Forfait par agent • 60€

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE

8. Divers.

Aide Parlementaire et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux:

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a sollicité une aide parlementaire pour le dossier d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

L'accord de la subvention au titre de la DETR 2012 pour le même dossier nous a été notifié à hauteur de 30% soit 54 682€.

Les travaux d'accessibilité pourront démarrer dès réception de la notification définitive de la commission départementale de sécurité.

Résultat des analyses de la légionnelle dans les ECS:

M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des treize prélèvements effectués sur les réseaux d'Eau Chaude Sanitaire des bâtiments communaux en date du 24 avril dernier.

Salle socio-Educative, 3 points de prélèvement :

Au robinet évier du bar - A la vanne de purge du fond de ballon cuisine - A la vanne de purge du ballon WC.
Legionnella et L. pneumophila non détectées.

Mairie, 2 points de prélèvement :

Au robinet de l'évier de la cuisine (point le plus éloigné) – A la vanne de purge du fond de ballon.
Legionnella et L. pneumophila non détectées.

Synagogue, 4 points de prélèvement:

A la vanne de purge du fond de ballon à l'entrée arrière (eau froide non coupée) – Au robinet lavabo WC de l'entrée arrière – A la vanne de purge du fond de ballon entrée avant (eau froide non coupée) – Au robinet de l'évier de la salle au 1^{er} étage (eau froide non coupée, mitigeur).

Legionnella et L. pneumophila non détectées.

Club-House, 2 points de prélèvement :

A la vanne de purge du fond de ballon (eau froide coupée) – A la 1^{ère} douche de droite des visiteurs B2.
Présence non quantifiable de Legionnella.

L.pneumophila non détectée.

USM :

L'association USM a demandé un entretien du terrain du foot. Un accord de prêt de matériel a été conclu avec les services techniques de Brumath. Les bénévoles de l'association réaliseront les travaux.

Réunion de présentation de la Ste SAREST :

M. le Maire remercie les membres du Conseil qui ont été présents à la réunion du 24 avril dernier. La société SAREST a présenté son projet de lotissement. Elle sera amenée à nous seconder professionnellement. Elle prendra également contact avec les propriétaires. Nous pourrions voir à court terme l'avancement de ce projet de lotissement.

Lutte contre les coulées des eaux boueuses :

M. le Maire informe qu'un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été lancé le 19 avril dernier, qui arrive à échéance le 21 mai. Les membres de la Commission d'appel d'offres se réuniront prochainement.

Les signatures des actes notariés d'acquisition des terrains établis par Maître MEYER sont prévues le mercredi 6 juin prochain. Dans l'attente du rendez-vous de signature et de l'accord de la SAFER, Me MEYER a contacté les propriétaires pour leur demander d'autoriser la Commune à débiter les travaux. La programmation des travaux est prévue pour mi- juin et s'effectuera sur deux mois.

Dossier d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite :

Mme Christine HEITZ demande si nous pouvions envisager d'effectuer des travaux de réfection de l'escalier donnant sur la salle socio-éducative.

M. le Maire se charge de missionner le bureau d'architecture FROMMWEILER, afin d'intégrer les travaux de réfection de cet escalier dans le dossier en cours.

Points prévus à l'ordre du jour de la séance du mois de juin :

Le Conseil Municipal se prononcera quant à l'acquisition d'une remorque pour l'OMS et d'un broyeur de végétaux. Une demande d'aide a été envoyée à l'Agence Rhin Meuse pour le financement du broyeur.

Nous avons reçu une réponse favorable pour ce projet en date du 16 avril 2012, sans que le montant ait été déterminé (de l'ordre de 50% du montant H.T.).

Elections législatives :

Une proposition de planning de permanences a été mise à disposition de l'ensemble du Conseil pour les scrutins législatifs des 10 et 17 juin 2012.

La rue du Moulin :

M. le Maire précise que les malfaçons d'enrobé relatif à la rue du Moulin seront entièrement pris en charge par l'entreprise EUROVIA. Les travaux débuteront dès que tous les éléments techniques seront définis.

Ferme KRAUTH :

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER demande si des éléments nouveaux sont connus par rapport à la visite de la ferme KRAUTH qui s'est déroulée le mois dernier.

M. le Maire indique qu'il a relancé M. Gabriel MULLER à plusieurs reprises, mais qu'il n'a pour l'instant pas d'éléments supplémentaires.

Maison d'assistantes maternelles :

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER mentionne qu'elle est personnellement en contact avec Mme Marie-France DUFILS Responsable de la Plate-forme de la petite enfance du secteur de Brumath et M. Pierre GROSS Maire de Geudertheim.

Ce dernier propose à tous les conseillers intéressés de visiter la nouvelle maison d'assistante maternelle qui se trouve dans les locaux de l'ancienne poste. Cette structure regroupe trois assistantes maternelles. Elle prend à sa charge les frais de fonctionnement des locaux, locaux entièrement rénovés par la Commune et mis à disposition gracieusement.

Cette visite permettrait d'avoir un aperçu des modalités pratiques de ce type de regroupement, de son fonctionnement et des installations nécessaires pour cette activité.

Elle pourrait être envisagée un mercredi en fin de journée aux alentours de 17h30.

Au vu du nombre important d'élus intéressés par cette visite, Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER contactera M. Pierre GROSS et lui soumettra deux propositions de dates.

M. le Maire informe qu'il y a un démarchage en cours dans la Commune pour évaluer les besoins d'une crèche parentale, pour accueillir un effectif maximum de 10 enfants.

M. Eric MULLER précise qu'il existe déjà une crèche privée, rue du Général de Gaulle à Brumath.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21H15.

Communications :

- Tableau récapitulatif des dépenses.
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables.
- Une proposition de planning de permanences des scrutins législatifs.

Mommenheim, le 7 juin 2012
Le Maire
M. Francis WOLF